



LYCEE

TARIFS INSCRIPTION

2026/2027

➤ **CONTRIBUTION FAMILIALE ET INTERNAT**

Notre établissement fait partie du Réseau des Etablissements Catholiques d'Enseignement de l'Agglomération Rouennaise sous Contrat d'Association avec l'Etat. L'Etat par Contrat assure la rémunération des enseignants. Les Collectivités territoriales (Conseil Régional) prennent en charge le fonctionnement des lycées.

Mais les Contributions familiales sont nécessaires notamment pour :

- les loyers, l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs.
- les constructions et grosses réparations
- les achats de mobilier et équipements pédagogiques
- les frais engagés au titre de l'animation pastorale
- tous les autres frais non couverts par les subventions

	EXTERNAT	INTERNAT
Droit d'inscription (<i>dû à l'inscription</i>)	120 €	120 €
Contribution familiale	1 360 €	1 360 €
Hébergement (Y compris le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le repas du soir)	-	6 190 €
Coût Total Annuel	1 480 €	7 670 €

Une réduction de 30% sur la contribution familiale est accordée à partir du 2^{ème} enfant scolarisé au Lycée.

Montant à verser lors de la confirmation d'inscription (1 ^{ère} mensualité + droit d'inscription)	244 €	807 €
---	-------	-------

La contribution versée à l'inscription n'est pas remboursable en cas de désistement.

➤ **AIDE AUX DEVOIRS (PRESTATION FACULTATIVE)**

	Total Annuel	Mensualité sur 11 mois
Aide aux devoirs	210 €	19.10 €

Ce montant peut évoluer en cas de réforme de l'éducation nationale, dans le cas où le salaire du personnel enseignant ne serait plus pris en charge par l'état.

MODALITES DE FACTURATION

Une facture annuelle est émise dès fin septembre et sera mise à disposition sur votre espace Ecole Directe.

En cas de départ de l'établissement, tout mois entamé est dû pour la contribution familiale.

Pour toute démission de l'internat, il vous sera demandé d'informer la direction par un courrier officiel avec un délai de prévenance d'un mois (la date de prise en compte sera celle de fin de mois). Compte tenu des dépenses engagées par l'établissement pour ce service (amortissement des bâtiments et personnel d'encadrement), il vous sera demandé de payer les frais d'hébergement pour un trimestre entier (soit 990€).

MODALITES DE PAIEMENT

L'échéancier est indiqué sur la facture, les prélèvements ont lieu le 5 de chaque mois (10 prélèvements du mois d'octobre à juillet), la 1^{ère} échéance ayant été versée à l'inscription.

	EXTERNAT	INTERNAT
Mensualité	123.60 €	686.30€

L'autorisation de prélèvement (SEPA), donnée lors de l'inscription couvre la totalité de la scolarité (contribution des familles, hébergement, prestation facultative et restauration (self)).

Tout changement de domiciliation bancaire en cours de scolarité doit être signalé au Service Comptabilité et un nouvel IBAN (RIB) ainsi qu'une autorisation de prélèvement, devra lui être adressé dans les meilleurs délais.

En cas de rejet de prélèvement, le remboursement est exigible immédiatement, majoré des frais de rejet, par tous moyens de paiements (espèces, chèque, CB ou virement).

➤ **RESTAURATION (SELF – CAFETERIA)**

- Forfait Demi-Pension :

Lors de l'inscription, vous devrez valider votre adhésion à la restauration scolaire en choisissant un forfait demi-pension 4 ou 5 jours.

Ce choix pourra être ajusté en fonction de l'emploi du temps communiqué en début d'année.

La facturation sera mensuelle, avec un prélèvement effectué le 15 de chaque mois (d'octobre à juillet). À cet effet, un relevé d'identité bancaire (RIB) devra obligatoirement être fourni lors de l'inscription.

	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Demi-Pension	6.60€ / repas	6.40€ / repas

En cas de consommation d'un repas supplémentaire par un élève inscrit au forfait 4 jours, celui-ci sera facturé au tarif de 6,40 €.

Les repas pris dans le cadre du forfait sont servis au self et comprennent systématiquement une entrée, un plat et un dessert. Par ailleurs, deux jours par semaine, les élèves pourront, s'ils le souhaitent, déjeuner à la cafétéria avec une formule composée d'un sandwich, d'une eau et d'un dessert.

Le choix du régime (forfait ou externat) est ferme pour la durée du trimestre. Toute demande de changement de régime devra être formulée par écrit avant la fin du trimestre, pour application au trimestre suivant. Les absences ne donnent lieu à aucun remboursement. En cas de fermeture de l'établissement pour force majeure inférieure à deux jours, aucun remboursement ne sera effectué, es repas étant commandés à l'avance et ne pouvant être annulés.

Les élèves internes ne sont pas concernés par ce dispositif, le tarif de l'hébergement incluant déjà les déjeuners.

- **Externe :**

Les élèves ayant le statut d'externe conservent la possibilité de déjeuner selon les modalités suivantes :

- **SELF :**

Formule à **6.95€** (1entrée + 1 plat + 1 dessert avec le pain et les condiments)

Cette formule sera facturée mensuellement uniquement pour les **repas pris**. Le prélèvement aura lieu, le 15 de chaque mois (d'octobre à juillet).

- **CAFETERIA :**

Les élèves auront la possibilité de se restaurer à la cafétéria, sous réserve **d'avoir alimenté au préalable leur carte via Skolengo** (un lien sera communiqué en début d'année).

Les tarifs seront communiqués en début d'année scolaire via Ecole Directe. Tout changement de tarif vous sera communiqué.

Toutes les personnes utilisant le service de restauration doivent respecter le règlement intérieur de la restauration.